



# Hébergement étudiants

## Notice descriptive

*10-18 rue Paul Bert, Bagnolet*



**Réalisation de 84 logements et de lots de résidence pour étudiants**  
**Au 10-18 rue Paul Bert 93 170 BAGNOLET**

### Notice descriptive

Conforme à l'Arrêté du 10 Mai 1968



**Maître d'Ouvrage :**

SCI DU 10-18 rue Paul Bert  
 11, rue de chevalier Saint-Georges  
 75008 PARIS

**Conception :**

Espaces libres  
 126 rue du temple  
 75003 PARIS

*Dossier de réservation hébergement pour étudiants –Bagnolet rue Paul Bert  
 4 mai 2012*



Paraphe(s)

**SOMMAIRE**

- I Présentation du projet**
- II Caractéristiques techniques générales de l'immeuble**
- III Locaux privatifs et leurs équipements**
- IV Annexes privatives**
- V Parties communes intérieures à l'immeuble**
- VI Equipements généraux de l'immeuble**
- VII Parties communes extérieures à l'immeuble et leurs équipements**
- VIII Contrôle et divers**

**Nota :**

Des modifications pourront être apportées aux plans et ou aux matériaux, notamment en cas de difficultés d'approvisionnement ou de mise en œuvre, ou encore dans un souci d'amélioration.

Dans tous les cas, les matériaux fournis seront au moins de qualité équivalente.

Les couleurs des parquets, moquettes, sols souples pvc, faïences et carrelages seront choisies par l'acquéreur sur la base d'un nuancier proposé par le Maître d'Ouvrage.

Cependant, ces choix ne pourront s'exercer que jusqu'à un certain stade d'avancement du chantier.

## I PRESENTATION DU PROJET

Le projet est composé d'un immeuble de 84 logements, de lots de résidence et de bureaux pour étudiants en R+5 et deux niveaux de sous-sol. Il sera prévu :

Au premier sous-sol des parkings, le local poubelles et la chaufferie avec la production d'eau chaude sanitaire.

Au deuxième sous-sol des parkings

Le projet aura un label BBC

## II CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

### 2.1 INFRASTRUCTURE :

#### 2.1.1 Fouilles :

Fouilles en pleine masse à l'emplacement de l'immeuble.

Remblais contre bâtiment si nécessaire.

Evacuation des terres excédentaires à la décharge.

#### 2.1.2 Fondations :

Par semelles filantes ou isolées ou par puits ou pieux suivant étude béton et rapport d'études de sols.

#### 2.1.3 Bassin de rétention :

Un bassin de rétention d'eaux pluviales est prévu en enterré dans l'emprise de l'opération (récupération des eaux pluviales des terrasses accessibles, des terrasses inaccessibles et des terrasses jardins).

### 2.2 MURS ET OSSATURES :

#### 2.2.1 Murs de sous-sol :

2.2.1.1 Murs périphériques : en béton.

2.2.1.2 Murs de refend : en béton ou en parpaings.

#### 2.2.2 Murs de façades, pignons, mitoyens :

Béton banché : épaisseur suivant étude de structure. Pour les parties courantes

Béton banché : épaisseur suivant étude de structure matricé et finition lasurée pour les soubassements.

Doublage intérieur sur parties habitables constitué par un isolant thermique avec parement plâtre.

Doublage ponctuel par l'extérieur suivant nécessité technique et plans.

Finitions lasurée et ou bardage baquélinisé plaqué bois.

#### 2.2.3 Murs porteurs à l'intérieur des logements :

Murs en béton : épaisseur suivant étude de structure.

#### 2.2.4 Murs et cloisons séparatifs :

Entre locaux privatifs habitables contigus : murs en béton banché d'épaisseur suivant étude structure.

Entre locaux privatifs habitables et locaux divers : en béton banché d'épaisseur suivant étude structure y compris isolation thermique et/ou phonique si nécessaire suivant plans.

## Notice descriptive

### 2.3 PLANCHERS :

Suivant contraintes techniques lors de l'exécution, des poutres et/ou soffites avec retombée pourraient être rajoutés dans certaines pièces avec l'accord de la Maîtrise d'Œuvre de réalisation.  
Nota : la hauteur minimale entre plancher est de 2.50m pour les appartements et de 3.75 m pour le rez-de-chaussée sauf pour les parties comprenant éventuellement un faux-plafond ou un soffite.

#### 2.3.1 Plancher sur étage courant :

Plancher dalle pleine en béton armé ou prédalles avec dalle de compression, d'épaisseur suivant étude de structure.

#### 2.3.2 Planchers hauts des locaux habitables du dernier niveau :

Dito 2.3.1 avec isolation thermique sous étanchéité, d'épaisseur suivant étude thermique et impératifs de sécurité incendie.

#### 2.3.3 Planchers locaux habitables, sur locaux non chauffés, bureaux ou ouvert:

Dito 2.3.1 avec isolation thermique en sous face, épaisseur suivant étude thermique.

### 2.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION :

#### 2.4.1 Entre les pièces principales :

Cloisons type placostil de 72 mm d'épaisseur constituées de deux plaques de plâtre sur ossature métallique avec incorporation de 45 mm de laine minérale semi compact, ou suivant cas particulier et plans : voile béton d'épaisseur suivant étude de structure.

#### 2.4.2 Entre pièces principales et pièces humides :

Idem paragraphe 2.4.1 avec plaque hydrofuge coté pièces humides et profilé pvc en partie basse.

### 2.5 ESCALIER DE SECOURS :

#### 2.5.1 Escalier :

En béton armé, marches et contremarches en béton.

### 2.6 CONDUITS DE VENTILATION :

#### 2.6.1 VMC des logements de type simple flux:

Suivant normes en vigueur, conduits de ventilation mécanique en gaines techniques dans les logements.

#### 2.6.2 Sous-sols :

Ventilation haute et basse par extraction mécanique suivant nécessité technique.

#### 2.6.3 Locaux poubelles au sous-sol :

Ventilation haute par extraction mécanique suivant nécessité technique.

## Notice descriptive

- 2.6.4 Circulation des niveaux:  
Désenfumage mécanique suivant nécessité technique.

### 2.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS :

- 2.7.1 Chutes d'eaux pluviales : en tuyaux PVC passant dans le bâtiment et ou encoffré  
En zinc si apparente en façades
- 2.7.2 Chutes d'eaux usées : en tuyaux PVC.
- 2.7.3 Canalisations horizontales : canalisations en PVC en sous-sol.
- 2.7.4 Branchements aux égouts : suivant réglementation en vigueur et cahier des charges de la municipalité ou du département sur réseaux publics.

### 2.8 TOITURES / ETANCHEITE :

- 2.8.1 Étanchéité suivant normes en vigueur :
- Par complexe type bicouche élastomère ou équivalent + protection lourde par gravillons, sur les terrasses inaccessibles suivant plans.
- Par complexe type bicouche élastomère ou équivalent + protection par dalles sur plots sur les terrasses accessibles privatives suivant plans.
- Par complexe type bicouche élastomère ou équivalent + complexe drainant sur les terrasses jardins suivant plans.
- Par complexe type bicouche élastomère ou équivalent dite végétalisée suivant plans
- Certains complexes d'étanchéité pourront comprendre un isolant thermique suivant nécessité technique et étude thermique.

## III LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

### 3.1 SOLS ET PLINTHES :

- 3.1.1 Sols et plinthes des pièces principales :
- Chambres, dressings, placards, dégagements :
- Sol PVC.
- Plinthes bois peintes.
- Coloris : un seul coloris suivant sélection du Maître d'ouvrage.
- Séjour et entrée :
- Sol PVC.
- Plinthes en bois peintes.
- Coloris : un seul coloris suivant sélection du Maître d'ouvrage.
- 3.1.2 Sols et plinthes des pièces humides :
- Cuisine, salle de bains, salle d'eau, WC et cellier:
- Sol PVC.
- Plinthes en bois peintes.
- Coloris : un seul coloris suivant sélection du Maître d'ouvrage.

--

## Notice descriptive

### 3.1.3 Sols des balcons :

En béton armé, finition brute.

### 3.1.4 sols des terrasses privatives :

Suivant plans : dalles béton sur plots sur étanchéité ou sur terre-plein selon le cas et suivant plans.

## 3.2 REVETEMENTS MURAUX :

### 3.2.1 Revêtements muraux en faïence des pièces humides :

Salles de bains, salles d'eau et cuisines :

Carreaux de faïence au-dessus de la baignoire sur 3 côtés, hauteur 1,90 m environ à partir du sol.

Le tablier de la baignoire est prévu en carreaux de plâtre hydrofuge habillés en faïence avec incorporation d'une trappe de visite

Dans le cas de salle d'eau: carreaux de faïence au droit du receveur de douche, sur 2 ou 3 côtés, hauteur 1,90 m environ à partir du sol, suivant plans.

Carreaux de faïence au-dessus de l'évier sur la longueur du plan de travail sans retour, hauteur 60 cm environ.

Le choix de la faïence est fait par le Maître d'ouvrage, format suivant cette sélection.

Il n'est pas prévu de faïence au-dessus des plans-vasques.

## 3.3 MENUISERIES EXTERIEURES :

### 3.3.1 Menuiseries extérieures des pièces principales :

Portes-fenêtres et fenêtres en aluminium, ouvrant à la française ou fixe, avec double vitrage isolant, selon normes et réglementation en vigueur et plans.

Certains châssis pourront comporter des parties fixes suivant plans.

Nota 1 : pour les terrasses accessibles en étage, la hauteur de passage libre des portes-fenêtres est de 1.90m environ.

Nota 2 :

Les entrées d'air des pièces des appartements seront intégrées dans les coffres des volets roulants et ou dans les menuiseries extérieures suivant plans

### 3.3.2 Menuiseries extérieures des pièces humides :

Idem 3.3.1 selon cas et suivant indication des plans

### 3.4 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS :

Volets roulants fenêtres et portes-fenêtres, manœuvre par tringle.

Et ou

Volets coulissants sur rail en panneaux de fibre de verre.

Et ou

Volet coulissant pliant en panneaux baquéllisés plaqués bois.

Localisation : sur toutes les ouvertures sauf dans les cuisines fermées suivant indication aux plans

### 3.5 MENUISERIES INTERIEURES :

#### 3.5.1 Huisseries et bâtis :

Métalliques.

#### 3.5.2 Portes intérieures :

Porte isoplane à recouvrement, laquée d'usine avec 1 clé par chambre, 1 verrou de condamnation pour les WC, salles de bains et/ou salles d'eau suivant plans.

#### 3.5.3 Portes palières :

A âme pleine parement stratifié aux 2 faces selon décoration de l'architecte, avec joints périphériques, serrure 5 points classée A2p\*\*, avec 1/2 béquille intérieure, paumelles anti-dégondage, seuil à la suisse, boule de tirage extérieur.

#### 3.5.4 Porte de placard :

Portes coulissantes ou portes ouvrant à la française suivant cas et largeur, sans bâti, finition mélaminée blanc, d'épaisseur 10mm, type Basic de SOGAL ou équivalent.

### 3.6 SERRURERIE ET GARDE-CORPS :

#### 3.6.1 Garde-corps extérieurs :

Garde-corps en aluminium ou acier laqué, de hauteur réglementaire suivant plans. Certains garde-corps pourront comporter des parties maçonnées suivant plans.

### 3.7 PEINTURE :

#### 3.7.1 Peintures extérieures et vernis : néant

3.7.1.1 Sur menuiseries extérieures : néant.

3.7.1.2 Sur fermetures extérieures : néant.

3.7.1.3 Sur serrurerie :

Pour serrureries courantes selon cas : finition peinture.

Sur l'ensemble des garde-corps extérieurs, portail et portillon: finition laquée pour les garde-corps, peinture laquage pour les grilles, portails ou portillons selon cas.

## Notice descriptive

3.7.1.4 Sur béton des sous-faces de balcons, et éventuellement face intérieure des garde-corps maçonnés:

Dito façades.

Nota : il n'est pas prévu de peinture sur les seuils des portes-fenêtres ni sur les appuis de baies.

### 3.7.2 Peintures Intérieures :

3.7.2.1 Sur menuiseries (hors portes de distribution) :

Peinture blanche acrylique ou équivalent, satinée en pièces sèches.

Idem satinée ou semi-brillante en pièces humides.

3.7.2.2 Sur murs :

Peinture blanche acrylique ou équivalent : mate en pièces sèches et satinée en pièces humides, type projetée.

3.7.2.3 Sur plafonds :

Peinture blanche acrylique ou équivalent : mate en pièces sèches et satinée en pièces humides, type projetée ou traditionnelle.

3.7.2.4 Sur canalisations, tuyauteries :

Peinture blanche acrylique ou équivalent : satinée ou semi-brillante sur les canalisations ou tuyauteries apparentes uniquement.

## 3.8 EQUIPEMENTS INTERIEURS :

### 3.8.1 Equipement des cuisines :

Pour tous les logements :

Evier inox 1 bac, 1 égouttoir

Pose sur meuble mélaminé avec attente sous meuble pour machines à laver.

### 3.8.2 Equipements sanitaires et plomberie :

3.8.2.1 Distribution eau froide :

Distribution dans logements en tube cuivre ou en PER à partir d'une colonne montante située dans une gaine technique palière ou dans logement, encastrée ou en apparent suivant nécessité.

3.8.2.2 Distribution eau chaude collective :

Distribution d'eau chaude collective avec compteurs de consommation par logement

3.8.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle :

Pour tous les logements :

Production d'eau chaude à partir de la chaudière avec comptage individuel dans les gaines.

Distribution par tube cuivre ou PER encastrée ou en apparent suivant nécessité, vidange en apparent.



## Notice descriptive

### 3.8.2.4 Evacuations :

Par tuyaux en PVC jusqu'aux chutes collectives.

### 3.8.2.5 Distribution gaz :

Néant.

### 3.8.2.6 Branchements en attente :

Attentes bouchonnées pour machines à laver le linge et la vaisselle dans toutes les cuisines, sauf dans le cas de studio où il n'est prévu qu'une seule attente simple.

### 3.8.2.7 Appareils sanitaires de couleur blanche :

Cuvette WC, avec abattant double, de couleur blanche.

Vasque (1 ou 2 suivant plans) équipée de mitigeur de marque GROHE type Eurosmart ou équivalent, plan de toilette en revêtement mélaminé compris meuble pour incorporation de vasque + miroir + bandeau lumineux à spots incandescents de marque Chêne vert vasque rondes fleurs d'eau type XAO ou équivalent.

Dans le cas de salle d'eau, il est prévu un receveur de douche de couleur blanche équipé d'une robinetterie mitigeuse de marque GROHE type Eurosmart ou équivalent avec douchette sur barre murale, ainsi qu'un lavabo sur colonne en remplacement du plan-vasque.

Nota : certains WC pourront comporter un lave-mains avec robinetterie simple eau froide, suivant plans.

### 3.8.2.8 Robinetterie :

Robinet de puisage sur les grandes terrasses suivant indications aux plans

### 3.8.2.9 Accessoires divers :

Néant.

## 3.8.3. Equipement électrique :

### 3.8.3.1 Type d'installation:

Encastrée sous fourreaux dans planchers, murs et cloisons.

Appareillage : marque LEGRAND type NILOE blanc Lumière ou équivalent.

### 3.8.3.2 Puissance à desservir :

Suivant type de logement.

### 3.8.3.3 Equipement de chaque pièce :

Conforme aux normes en vigueur.

### 3.8.3.4 Sonnerie de porte palière:

Sonnette 1 ton avec bouton poussoir.

Ronfleur intégré dans le tableau électrique.

## Notice descriptive

### 3.8.4 Chauffage :

#### 3.8.4.1 Chauffage collectif

Chauffage collectif à eau chaude, production par chaudières au sous-sol à condensation au gaz. Distribution par tube acier ou PER. Compteur individuel de calories dans chaque appartement.

#### 3.8.4.2 Températures garanties :

Les températures respecteront les normes en vigueur.

#### 3.8.4.3 Appareils d'émission de couleur blanche :

Corps de chauffe radiateur en acier pré-laqué blanc avec vanne thermostatique. Sèche serviette dans les salles de bains uniquement

#### 3.8.4.4 Conduits de fumée :

Conduit de fumée pour l'évacuation des gaz brûlés des chaudières collectives avec ventilation haute et basse

#### 3.8.4.5 Conduits et prise de ventilation:

Ventilation mécanique contrôlée avec extraction dans les pièces dites humides.

#### 3.8.4.6 Conduits et prises d'air frais :

Suivant type de pièces et réglementations, par grilles d'entrée d'air intégrées aux menuiseries extérieures ou dans les caissons des volets roulants suivant nécessité technique.

### 3.8.5 Equipements intérieurs des placards d'entrée uniquement en fonction des possibilités :

1 étagère en panneau mélaminé blanc et 1 tringle acier.

### 3.8.6 Equipements de télécommunications :

#### 3.8.6.1 Radio TV :

Antenne collective TNT, desserte de chaque appartement.

1 prise dans séjour et 1 prise dans chambre 1 à partir des 2P.

#### 3.8.6.2 Téléphone :

1 prise dans séjour, cuisine et dans chaque chambre à partir des 2P. Les prises seront du type RJ45 L'abonnement à la charge de l'acquéreur.

#### 3.8.6.3 Commande d'ouverture des portes principales d'entrée de l'immeuble :

Vidéophone sur porte intérieure du sas d'entrée relié à un terminal placé dans chaque entrée d'appartement, permettant de converser avec le visiteur à distance.

La porte extérieure du sas d'entrée comporte un digicode ou un vidéophone suivant nécessité du projet. L'ensemble des portes des sas d'entrée d'immeuble dispose également d'un contrôle type vigik résident.

## IV ANNEXES PRIVATIVES

**Nota 1** : il est précisé que la norme NFP 91-120 n'est pas prise en compte dans la conception des parkings et des boxes et de leur dimensionnement.

**Nota 2** : il est précisé que l'étanchéité du sous-sol n'est pas garantie en cas de remontée de la nappe phréatique ou en cas de pluies exceptionnelles.

## Notice descriptive

### 4.1 PARKINGS EN SOUS-SOL :

- 4.1.1 Sol :  
Béton.
- 4.1.2 Plafond :  
Béton avec isolant apparent sous parties habitables.  
Béton brut sans isolant sous les autres parties.
- 4.1.3 Marquage et numérotation :  
Par peinture.
- 4.1.4 Porte d'accès parking :  
Porte collective automatique basculante électrique à nervures verticales et à commande par boîtiers émetteurs.
- 4.1.5 Eclairage collectif :  
Sur minuterie et détecteur de présence dans circulation commune.

### 4.2 CANALISATIONS, GAINES :

Les parkings pourront supporter toute servitude de passage de gaines, canalisations, etc.

### 4.3 TERRASSES PRIVATIVES :

Panneaux pare-vue latéraux de 1.80m de hauteur environ, en durlux ou équivalent, en délimitation de deux terrasses mitoyennes ou balcons communs situés en étage, dimension et localisation suivant plans.

## V PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

### 5.1 Hall d'entrée principale de l'immeuble et circulation à rez-de-chaussée :

- 5.1.1 Sols :  
Revêtement en carrelage grès cérame ou pierre ou similaire selon choix de l'architecte, au droit du hall et des circulations du rez-de-chaussée suivant plans.
- 5.1.2 Parois :  
Revêtement mural en panneaux baquélistés plaqués bois, ou peinture décoratif selon choix de l'architecte, au droit des halls et des circulations du rez-de-chaussée suivant plans.
- 5.1.3 Plafonds :  
Faux-plafonds en plaques de plâtre sur ossature, au droit du hall et des circulations suivant plans.
- 5.1.4 Portes d'accès et système de fermeture :  
Portes vitrées en aluminium laqué ou acier laqué, fermeture par ventouses électromagnétiques ou gâches électriques, ouvrables par digicode ou vidéophone suivant nécessité du projet et vigik type résident.  
La porte intérieure est commandable depuis le poste vidéophone de l'appartement, la porte extérieure dispose d'un digicode ou d'un vidéophone suivant nécessité.
- 5.1.5 Boîtes aux lettres :  
Ensemble boîtes aux lettres conformes aux exigences de la Poste.
- 5.1.6 Chauffage :  
Néant.
- 5.1.7 Equipement électrique :  
Luminaires décoratifs sur minuterie et détecteur de présence.

## 5.2 Circulation des étages:

### 5.2.1 Sols :

Moquette en lés de chez BALSAN ou équivalent.

#### 5.2.1.1 Plinthes :

Bois peint.

### 5.2.2 Murs :

Revêtement mural en peinture décorative suivant choix de l'architecte ou équivalent.

### 5.2.3 Chauffage :

Néant.

### 5.2.4 Portes :

Portes d'accès à l'escalier, finition stratifié au deux faces.

### 5.2.5 Eclairage :

Luminaires décoratifs sur minuterie et détecteur de présence.

## 5.3 Circulation en sous-sol :

Peinture anti-poussière dans les sas d'accès au sous-sol, les circulations et les marches et contre marches des escaliers.

Peinture vinylique pour les murs des couloirs, paliers et des escaliers sans préparation.

Isolant apparent en plafond (d'épaisseur suivant étude thermique) ou béton brut.

## 5.4 Escaliers des étages:

### 5.4.1 Sols des paliers :

Béton + peinture anti-poussière.

### 5.4.2 Murs :

En béton armé, peinture vinylique ou projection type Bagar ou équivalent prévue sans préparation.

### 5.4.3 Plafonds et sous face de la paillasse des escaliers:

Dito article 5.4.2.

### 5.4.4 Escaliers, marches, contremarches :

Dito 5.4.1.

### 5.4.5 Chauffage, ventilation :

Néant.

### 5.4.6 Eclairage :

Par luminaires sur minuterie et détecteur de présence

## 5.5 Locaux techniques :

### 5.5.1 Local de réception des ordures ménagères :

Résine ou carrelage antidérapant au sol suivant choix de l'architecte.

Carrelage mural sur toute la hauteur de murs.

Un siphon au sol et un robinet de puisage

Isolant apparent en plafond (d'épaisseur suivant étude thermique) ou béton brut.

### 5.5.2 Local vélos :

Peinture anti-poussière au sol.

Peinture vinylique pour les murs des s sans préparation.

Isolant apparent en plafond (d'épaisseur suivant étude thermique) ou béton brut.

5.5.3 Local machinerie ascenseur :  
Sans objet.

5.5.4 Bloc ventilation mécanique :  
Les moteurs d'extraction de la VMC logements seront installés sur la terrasse inaccessible du dernier niveau.

## VI EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

### 6.1 ASCENCEUR :

Ascenseur desservant tous les niveaux des sous-sols jusqu'au dernier niveau.  
Portes inox à RDC et peintes aux étages et en sous-sol.  
Contact à clé sur organigramme et ou vigik : en cabine pour accès sous-sol, et en sous-sol sur façade palière pour accès aux étages.

### 6.2 TELECOMMUNICATION :

#### 6.2.1 Téléphone :

A partir du réseau général.

#### 6.2.2 TV :

Une antenne collective TNT sera prévue en toiture pour la télévision.

#### 6.2.3 Commande d'ouverture des portes d'entrée de l'immeuble :

Voir articles 2 8.6.3.

### 6.3 ALIMENTATION EN EAU :

Alimentation en eau depuis le domaine public.  
Arrivée avec comptage général dans local prévu au sous-sol ou dans un regard spécifique selon plans.

### 6.4 ALIMENTATION EN GAZ :

Alimentation gaz pour la chaudière collective

### 6.5 ALIMENTATION EN ELECTRICITE :

#### 6.2.1 Comptage des services généraux :

Le comptage des services généraux se fera dans les gaines techniques ou dans un local technique situé au sous-sol.

#### 6.2.2 Colonnes montantes :

Colonnes montantes dans gaines.

#### 6.2.3 Branchements et comptages particuliers :

Depuis les gaines techniques palières jusqu'au tableau intérieur aux logements.

## VIII PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

### 7.1 Circulation des piétons:

Un chemin dur (dallage ou béton) est prévu pour les cheminements piétons

**7.2 Espaces verts communs :**

Espaces verts engazonnés et plantés de végétaux suivant plans.

**7.3 Eclairage extérieur :**

Eclairage extérieur par appliques sur bâtiment au droit du hall d'entrée, et/ou bornes sur jardin central, suivant plans.

**7.4 Réseaux divers :**7.4.1 Eau :

Alimentation depuis le domaine public, départ depuis local sous-sol ou regard spécifique suivant plans.

7.4.2 Electricité :

Alimentation depuis le domaine public, départ depuis coffret en pied de bâtiment.

7.4.3 Gaz :

Alimentation depuis le domaine public, départ depuis coffret en pied de bâtiment.

7.4.4 Égouts :

Raccordement au réseau public.

Passage des eaux du parking dans une fosse de décantation avant rejet.

7.4.5 Evacuation des eaux de pluies :

Raccordement au réseau public.

Bassin de rétention des eaux pluviales avant rejet selon impositions communales, localisation suivant plans

**7.5 Mobilier urbain : sans objet.****7.6 Clôtures et grilles**7.6.1 clôture :

Clôture en métal laqué suivant plan de l'architecte sur murets béton.

7.6.2 Portillon d'accès et système de fermeture :

Portillon à un vantaill ou deux vantaux suivant plan en métal laqué, fermeture par ventouses électromagnétiques ou gâches électriques, ouvrables par digicode et vigik type résident

**VIII CONTROLE ET DIVERS :**

**8.1** Les cotes des plans sont approximatives et pourront être légèrement modifiées pour le besoin de la construction ou autres.

**8.2** Les marques modèles et dimensions des appareils, matériaux et équipements sont donnés à titre indicatif ; le Maître d'ouvrage se réserve à tout moment, sur demande du Maître d'Œuvre, le droit de les remplacer par des équivalents, dans le cas de force majeure tels que défaillance des fournisseurs, cessation de fabrication, délais non compatibles avec l'avancement du chantier. Ces modifications dont la nécessité n'apparaît souvent qu'en cours de travaux, n'altèrent en aucun cas la qualité des prestations.

Elles seront réalisées dans l'intérêt des acquéreurs. Ces derniers s'engagent à les accepter sans réserve.

- 8.3** Toute modification du plan ou du descriptif par l'acquéreur, devra être préalablement soumise pour approbation au Maître d'Oeuvre qui sera libre d'en refuser l'exécution, dans la mesure où elle apparaîtrait incompatible avec la qualité des règlements en vigueur ou les droits des tiers. Les frais de dossier et honoraires d'étude seront à la charge de l'acquéreur.  
Aucune entreprise étrangère au chantier ne pourra pénétrer sur celui-ci avant l'achèvement de l'appartement et sa livraison.
- 8.4** Le positionnement, le nombre ainsi que le dimensionnement des gaines techniques ne sont pas contractuels. Celles-ci sont susceptibles de varier en fonction des impératifs techniques d'exécution. Il en est de même pour les positionnements, sens d'écoulement et d'évacuation des éviers de cuisine, baignoires ou receveurs, vasques ou lavabos, lave-mains, cuvettes WC, convecteurs ou radiateurs.
- 8.5** Les teintes de peinture et de matériaux des parties communes, des façades, la décoration des parties communes en général, l'aménagement des abords et le choix des plantations, seront déterminés par le Maître d'Œuvre, après accord du Maître d'Ouvrage.
- 8.6** Les travaux faisant l'objet de la présente notice descriptive sont vérifiés par le Bureau de Contrôle.

Mention : « lu et approuvé » + signature :